



## Le président

### COMMUNIQUE DE PRESSE

À l'occasion des prochains débats parlementaires autour de la question du pouvoir d'achat de la population, dont les personnes dites handicapées font partie intégrante en tant que citoyens à part entière et devant avoir les mêmes droits que tous, l'ANPIHM entend rappeler leurs revendications en matière de ressources.

Ainsi, l'ANPIHM demande que, d'une part :

- l'Allocation aux Adultes Handicapés soit découplée des revenus du conjoint,
- que son montant soit porté immédiatement à 975 € afin de compenser les 6 % d'augmentation de l'inflation,
- puis porté à 1102 € (seuil minimum de pauvreté selon l'INSEE à N-2) lors du prochain Collectif Budgétaire,
- et porté au niveau du SMIC dans le Projet de Loi de Finances 2023,

Et d'autre part que :

- Les pensions d'invalidité de 2ème et 3ème catégorie de la SS soient réévaluées comme l'AAH actuelle.

Par ailleurs, l'ANPIHM demande l'ouverture d'une concertation, Gouvernement, Parlement, Mouvement associatif, et Mouvement syndical afin de tenter d'élaborer un nouveau corpus législatif permettant que :

- À l'AAH (minima social en dessous du seuil de pauvreté depuis des années) soit substitué un « nouveau revenu minimum », à l'instar des pensions d'invalidité de deuxième et troisième catégorie de la Sécurité Sociale accordées aux personnes reconnues dans l'incapacité de travailler pour raisons médicales.
- Ce « nouveau revenu minimum » soit indépendant des revenus du conjoint, égal au SMIC mais supportant en revanche des cotisations au même titre qu'un salaire,
- Les personnes en capacité de travailler, à l'instar des titulaires d'une pension d'invalidité de 1ère et 2ème catégorie de la SS, puissent cumuler leur salaire et, en partie, ce « nouveau revenu minimum ».

Consciente des résistances qui se sont toujours faites jour pour refuser de répondre enfin aux légitimes aspirations des personnes dites handicapées, notamment en matière de ressources, l'ANPIHM appelle le Mouvement associatif et le Mouvement syndical à l'unité la plus large sur le sujet, et les Parlementaires réellement soucieux de défendre la citoyenneté des personnes concernées de leur apporter tout leur appui lors des débats parlementaires des prochaines semaines et des prochains mois.

**Dijon, le 2 juillet 2022.**